

COMMUNE
DE MEYRARGUES



CONSEILLERS MUNICIPAUX :		
Effectif légal	En exercice	Avant pris part à la délibération
27	27	27

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 10 mars 2026
à 19h30

Le Conseil Municipal de la commune de Meyrargues s'est réuni en le lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

Secrétaire de séance :		Maria-Isabel ROSADO MARCHENA.
Conseillers municipaux présents :	21	Fabrice POUSSARDIN, Philippe GREGOIRE, Sandra THOMANN, Jean-Michel MOREAU, Sandrine HALBEDEL, Eric GIANNERINI, Maria-Isabel ROSADO MARCHENA, Gérard MORFIN, Andrée LALAUZE, Brigitte DAILCROIX, Gilles DURAND, Pierre BERTRAND, Mireille JOUVE, Béatrice MICHEL, Peggy MAGNETTO, Louis BURLE, David FRUTTERO, Dominique GIRAUD, Stéphane DEPAUX, Gilbert BOUGI, Audrey REMEDIOS BRUN.
Conseillers municipaux ayant donné pouvoir :	6	Daniel BARBIER (à Brigitte DAILCROIX), Frédéric BLANC (à Gilles DURAND), Emille KACHKACH (à Maria-Isabel ROSADO MARCHENA), Philippe NAHON (à Stéphane DEPAUX), Dominique GIRAUD-CLAUDE (à Gilbert BOUGI), Sabrina SMATI (à Audrey REMEDIOS BRUN).
Conseillers municipaux absents sans pouvoir :	0	

Délibération n°

D2026-11RH

Objet :

CRÉATION D'UN EMPLOI A TEMPS
COMPLET – TECHNICIEN TERRITORIAL
(FILIÈRE TECHNIQUE).

Exposé des motifs :

Il est rappelé aux membres de l'assemblée délibérante que conformément au code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par leur organe délibérant.

En l'espèce, il s'agit de la création d'un emploi à temps complet relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux (filière technique) qui permettrait la nomination au grade de technicien territorial d'un des agents de la collectivité, actuellement agent de maîtrise, inscrit sur la liste d'aptitude afférente à ce grade au titre de la promotion interne pour l'année 2026.

L'agent effectue depuis des années ses missions dans un champ de compétences correspondant à ce grade et la création de cet emploi, reflétant par ailleurs un besoin réel de la collectivité, offrirait l'occasion de procéder à une nomination cohérente.

Visas :

Oui l'exposé des motifs, rapporté ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;

REÇU EN PREFECTURE

le 12/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300595-20260310-02026_11RH-

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 313-1 et L. 523-1 et suivants ;
 Vu les décrets n°2010-1357 du 9 nov. 2010, n°2010-329 du 22 mars 2010, n°2010-330 du 22 mars 2010 et n°2013-593 modifié du 5 juillet 2013 ;
 Vu l'arrêté du président du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale des Bouches-du-Rhône n° 2026-04 du 23 janvier 2026 portant liste d'aptitude au grade de technicien territorial au titre de la promotion interne pour l'année 2026 ;
 À l'issue du débat contradictoire engagé entre les conseillers municipaux sur ce point de l'ordre du jour :

Le conseil municipal décide de :

- APPROUVER la création du poste suivant :

POSTE CREE (TEMPS COMPLET)	Nombre	Cadre d'emplois	Catégorie	Filière
Technicien	1	Techniciens territoriaux	B	Technique

- MODIFIER en conséquence le tableau des effectifs permanents de la commune,
- DIRE que la dépense correspondante est inscrite en section de fonctionnement du budget de la commune, chapitre 012.

UNANIMITÉ

Le Secrétaire de séance
Maria-Isabel ROSADO MARCHENA

Le Maire
Fabrice POUSSARDIN





Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication sur le site Internet de la commune.

Acte rendu exécutoire

après publication sur le site Internet de la commune
 (<https://www.meyrargues.fr/rechercher-une-deliberation/>) le

après transmission au délégué du représentant de
 l'État dans l'arrondissement

13/03/2026

REÇU EN PREFECTURE

le 12/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-010-211300595-20260310-D2026_11RH-